

**COMPTE RENDU DU BUREAU DE LA CLE - SAGE LOIRE EN RHONE-ALPES**  
**20 avril 2016**

**Ordre du jour de la réunion**

- Avis sur le 3e programme des bords de Loire en Roannais
- Point sur les actions Fleuve Loire
- Étude qualité des eaux de Grangent
- Questions diverses

**Annexes**

- liste d'émargement.

**Annexes disponibles sur le site du SAGE (<http://sage.loire.fr>, Espace membres)**

**(login : cle ; mot de passe : sagelra)**

- présentation utilisée en séance ;
- 3<sup>e</sup> programme Bords de Loire en Roannais ;
- avis sur le 3e programme des bords de Loire en Roannais

En introduction, M. FRECHET signale la désignation de Caroline DI VINCENZO pour représenter le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en remplacement de Mme RIAMOND.

## 1. 3e programme des bords de Loire en Roannais

Ce 3<sup>e</sup> programme s'inscrit dans la poursuite des 2 précédents, avec une mise en cohérence entre les différentes politiques environnementales mises en œuvre sur le même territoire : avec les contrats de rivières, articulation entre les actions et mise en concordance du périmètre avec les masses d'eau, avec l'étude trame verte et bleue, préfiguratrice d'un contrat vert et bleu, ainsi qu'avec le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) du Roannais.

L'ensemble des objectifs sont brièvement présentés, sachant que tous sont compatibles avec le SAGE Loire en Rhône-Alpes. Les groupes d'actions sont également brièvement détaillés.

Les actions plus particulièrement en lien avec le SAGE Loire en Rhône-Alpes sont précisées : il s'agit des actions 2.1 « Restauration écologique des gourds », 2.5 « Amélioration du fonctionnement de la frayère artificielle de la gravière de Pouilly-sous-Charlieu », 3.1, 3.4 et 3.5 de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, 5.3 « Aménagements de confort sur les bords de Loire » et 6.4 « Fonctionnement de l'incubateur à Saumon ».

Ce programme, visant la conservation du patrimoine naturel des bords de Loire et le développement du tourisme de nature et la sensibilité à l'environnement, participe donc bien à l'atteinte des objectifs du SAGE : Restaurer et améliorer les fonctionnalités naturelles du fleuve Loire, Améliorer l'hydromorphologie, Lutter contre les plantes invasives, et Faire du fleuve Loire un patrimoine commun pour le territoire.

**Un avis favorable est donc proposé. Toutefois, il est proposé, pour la restauration écologique des gourds, de tenir compte de l'aspect morphologique et d'éviter (ou au moins d'analyser) les risques de captures des gravières.**

### Interventions :

M. FRECHET souligne l'important travail de concertation, que ce soit avec Charlieu Belmont communauté, ou avec la FDPPMA 42, qui porte le projet d'incubateur à saumon.

M. LAURENDON rappelle que le projet de voie verte sur ce secteur, qui va dans le même sens que l'action 5.3.

M. DUMAS précise que, sur ce projet de véloroute-voie verte, la question du maintien de l'exercice de la pêche, que ce soit sur le chemin de halage ou de contre-halage, doit être prise en compte.

M. PENAUD signale que le plan de financement va être présenté à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

M. FRECHET rappelle l'important travail réalisé avec les financeurs, avec une étude préalable à un contrat vert et bleu déposé et validé au niveau régional, tout comme le PAEC.

M. DUMAS veut souligner à la fois l'ampleur de ce 3<sup>e</sup> programme, mais également la parfaite concertation mise en œuvre. Il souhaite que la même ambition puisse être mise en œuvre sur la Loire Forézienne.

Mme BOTTIN MELLA s'interroge sur la non prise en compte de l'ambrosie dans les actions contre les espèces invasives.

M. BOMPIUS précise que cette action est prise en compte de façon plus large, dans le cadre de la stratégie départementale de lutte contre les plantes invasives. Le Conseil Départemental s'en soucie donc, particulièrement sur les bords de routes.

À l'issue des débats, un avis favorable est donné à l'unanimité.

## 2. Point sur les actions Fleuve Loire

Suite à une réunion technique qui s'est tenue le 22 mars dernier entre les maîtres d'ouvrage et financeurs potentiels des actions liées au fleuve, une présentation détaillée des actions 1.6.3, 1.6.4 et 1.6.5 est faite.

La mise en place d'un groupe d'experts pour accompagner ces démarches est également proposée.

### **Interventions :**

Concernant l'action 1.6.3, M. THOUMY précise que l'étude sous maîtrise d'ouvrage DDT portera plutôt sur l'action 1.6.4, dans le cadre d'une mobilisation des dépôts des ilots. Concernant les terrains en bordure de Loire, la gestion continue à se faire avec des enveloppes de crédits très faibles, et sans possibilité de financement de l'Agence de l'Eau. Il signale également que l'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) pour le secteur de l'Ecopôle a bien été signée.

Concernant l'action 1.6.5, M. PENAUD explique que l'articulation entre cette dernière et la demande d'étude FRAPNA/École des Mines de St Etienne (EMSE) a été proposée lors du comité de pilotage du plan pluriannuel d'action (PPA) de l'Écopôle/Écozone du Forez : il est bien validé de recentrer les actions du PPA sur le suivi environnemental de ces actions du SAGE.

Concernant la mise en place d'un groupe d'expert, M. DUMAS demande la mise en place d'un groupe de travail au sein du SAGE pour suivre ces actions.

Concernant sa composition, M. THOUMY et M. LEDRAPPIER proposent M. LANDON, de l'Université de Lyon, qui travaille dans le cadre de la zone atelier du bassin du Rhône : cette implication devrait permettre de profiter des expériences acquises sur cet autre bassin.

M. LEDRAPPIER demande si des choses sont prévues pour étudier le suivi des déplacements de matériaux : EDF a une certaine expérience et un certain niveau d'expertise concernant le traçage des matériaux et cailloux.

En matière de mise en œuvre d'actions de restauration, à l'issue des études de faisabilité présentées, F. PENAUD rappelle la démarche Bords de Loire Forézienne, portée par le Département, la Communauté de Communes du Pays de St Galmier (CCPSG), la Communauté d'Agglomération Loire Forez (CALF) et le

Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loire et de la Toranche (SMAELT). Même si cette dynamique a pu être perturbée par la réorganisation territoriale, l'Agence de l'Eau espère pouvoir financer des opérations dans le cadre d'un futur contrat de milieux.

M. DENIS valide le principe des actions de confortement du lit du fleuve. Cependant, concernant les actions liées à l'érosion latérale, il précise que la Chambre d'Agriculture est plus inquiète quant à des pertes potentielles de terrains agricoles, et ce d'autant plus que les limons utilisables au-dessus des matériaux grossiers ne vont pas manquer de se déverser à l'aval au niveau de la retenue de Villerest.

### **3. Étude qualité des eaux de Grangent**

Une présentation rapide des objectifs du stage ainsi que de l'état des connaissances est assurée par Melle CARRIER.

#### **Interventions :**

M. PENAUD insiste sur le fait d'associer étroitement les CLE des SAGE Lignon du Velay et de Loire Amont, ainsi que l'observatoire de la qualité des eaux de Haute-Loire. Cette étude pourrait même servir de point d'ancrage à une réunion inter-CLE

M. LEDRAPPIER confirme, en précisant que c'est le bon moment pour lancer des travaux avec les autres SAGE.

M. BOMPUIS rappelle le projet lancé dans les années 1996-98, fortement soutenu par le Département, de curage des sédiments de l'Ondaine. Il faudra se nourrir de cette démarche, tout comme du projet de bullage sur St Victor, et porté ensuite par le Syndicat Mixte d'Aménagement des Gorges de la Loire (SMAGL).

M. LAURENDON précise que ce dernier projet fonctionne à 50%.

M. LEDRAPPIER cite les études menées lors du projet de vidange de la retenue de Grangent, et confirme les suivis physico-chimiques menés par EDF sur Grangent.

M. FRECHET souligne que les liens souhaités avec la partie amont et altiligérienne ne pourront qu'être facilités avec la nouvelle élue régionale siégeant au bureau de la CLE.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

**La prochaine réunion du bureau de la CLE est prévue le :**

**Mercredi 15 juin 2016 matin (usine de potabilisation de Renaison)**

**La réunion du bureau de la CLE sera suivie de visites, à priori des retenues de la Tâche et du Rouchon, ainsi que du Gué de la Chaux**

## Personnes présentes :

NOM	STRUCTURE	PRESENT / EXCUSE
M. Daniel FRECHET	Président de la CLE / Roannais Agglo	P
Mme Christiane JODAR	Département de la Loire	P
M. Sylvain DARDOULLIER	Département de la Loire	E
M. Jean-Pierre BERGER	EP LOIRE	P
Mme Caroline DI VINCENZO	Région Auvergne Rhône-Alpes	E
M. Alain LAURENDON	SMAGL	P
M. Jean-François BARNIER	St Etienne Métropole	E
M. Lucien MOULLIER	SCOT Loire Centre	E
M. Jean-Louis GAILLARD	SI des Eaux de la Bombarde	E
M. Jean-Yves CHARBONNIER	SIMA Coise	E
M. Dominique DURAND	ALSAPE	P
M. Bernard DENIS	Chambre d'Agriculture	P
M. Maurice LEDRAPPIER	EDF	P
M. Jacques DUMAS	FDPMMMA 42	P
M. Bernard NAULIN	UNICEM	E
M. François PENAUD	AELB	P
Mme BOTTIN MELLA	ARS	P
M. Philippe MOJA	DDT	P
M. François PORNON	DREAL	E
M. Denis THOUMY	MISEN	P

- Services techniques :

M. Francois DELORME	Saint Etienne Métropole
M. Pascal PETIT	Roannaise de l'Eau
M. Franck BOMPUIS	Département de la Loire
Mme Maud PONCET	Département de la Loire
Melle Gaëlle CARRIER	Département de la Loire
M. David MARAILHAC	Département de la Loire

